

LEGISLATURE 2011 – 2016

PROCES-VERBAL no 28

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz
tenue le mercredi 6 mai 2015 à 20 h 15
à la Maison Hugonin

Présidence : M. Frédéric Glauser

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal N° 27 de la séance du 18 mars 2015
3. Communications du bureau du Conseil communal
4. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations
5. Préavis
 - 5.1. Préavis municipal – Gestion et comptes 2014 de la Commune de La Tour-de-Peilz
 - 5.2. Préavis municipal N° 6/2015 – Dépenses imprévisibles et exceptionnelles
 - 5.3. Préavis municipal N° 7/2015 – Gestion et comptes 2014 de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL)
 - 5.4. Préavis municipal N° 8/2015 – Gestion et comptes 2014 du Fonds culturel Riviera
 - 5.5. Préavis-rapport municipal N° 9/2015 – Réponse à la motion de Mme Geneviève Pasche « Renforcer les actions de développement durable à la Commune »
 - 5.6. Préavis-rapport municipal N° 10/2015 – Réponse au postulat de Mme Anne-Marie Arnaud « Demande de modification du statut des zones de stationnement à La Tour-de-Peilz »
6. Rapports
 - 6.1. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 3/2015 – Demande de crédit de Fr. 110'000.-- pour le remplacement des lames du fond mobile du bassin de natation
 - 6.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 4/2015 – Demande de crédit de Fr. 99'000.-- pour le financement de la participation de la commune de La Tour-de-Peilz à l'entreprise de correction fluviale de la Maladaire
7. Communications municipales
 - 7.1. Communication municipale N° 10/2015 – Organisation du Service des domaines et bâtiments
 - 7.2. Communication municipale N° 11/2015 – Bilan de la nouvelle politique de stationnement à La Tour-de-Peilz
8. Propositions individuelles et divers

Appel

73 présents sur 85 membres élus.

Excusé(e)s : Guy Chervet – José Espinosa – Martine Gagnebin-de-Bons – Luigi Gambardella – Sophie Lorimier – Eric Mamin – Pierre-André Oberson – Raphaël Onrubia – Jean-Yves Schmidhauser – Rita Schyrr-Borin

Absent(e)s : Nicolas Mattenberger – Didier Stauber

M. le Président ouvre la 6^{ème} séance de l'année 2014-2015, 28^{ème} séance de la législature. Il salue toutes les personnes présentes – et plus particulièrement M. Bastien Schobinger, président du Conseil communal de Vevey, venu en voisin assister à nos débats – la presse et le public, qu'il remercie de s'être déplacé pour suivre nos délibérations. Il émet le vœu que celles-ci soient placées sous le signe du fair-play et du respect mutuel.

La citation du jour est attribuée à Sir Winston Churchill, grand homme d'Etat qui savait aussi manier l'autodérision : « Un bon politicien est celui qui est capable de prédire l'avenir et qui, par la suite, est également capable d'expliquer pourquoi les choses ne se sont pas passées comme il l'avait prédit ».

1. Adoption de l'ordre du jour

Mme Ch. Rithener remarque que le Conseil n'a pas reçu les documents relatifs à la gestion et aux comptes 2014 de la commune. Ce point doit-il être maintenu à l'ordre du jour dès lors que personne n'a reçu ces informations ?

M. le Président pense que ces documents nous seront envoyés par courrier. Il rappelle que ce préavis est de toute manière renvoyé à la commission de gestion. Ce point peut donc être maintenu.

L'ordre du jour n'appelant pas d'autres commentaires, il est adopté tel que présenté.

2. Adoption du procès-verbal N° 27 de la séance du 18 mars 2015

La parole n'étant pas demandée, **le procès-verbal de la séance du 18 mars 2015 est adopté à la quasi-unanimité (une abstention)**, avec remerciements à son auteur.

3. Communications du bureau du Conseil communal

Selon l'article 17 de la Loi sur les communes, toute modification du nombre de conseillers doit être décidée pour le 30 juin de l'année précédant la fin de la législature. L'ensemble des groupes politiques ont été consultés. Mis à part le groupe socialiste, qui penchait pour un abaissement du nombre de conseillers à 75, tous se sont prononcés pour un maintien à 85. Le groupe socialiste s'est finalement rallié à ce choix, si bien que le nombre de conseillers restera inchangé pour la prochaine législature.

Suite à l'annonce de la démission de Mme M. Heller, le Bureau s'est réuni pour établir un cahier des charges de la fonction d'huissier. Il n'existait en effet à ce jour que deux marches à suivre, l'une relative aux tâches à exécuter lors des séances du Conseil, l'autre relative à celles à exécuter lors des dimanches de votation. Si l'examen de la 1^{ère} n'a abouti qu'à un toilettage du descriptif de la fonction d'huissier du Conseil, le Bureau a par contre constaté que les tâches confiées à l'huissier lors des dimanches de votation pouvaient très bien être réparties entre les membres du Bureau. La mobilisation de l'huissier durant ces journées ne fait donc plus sens. De plus, décision a été prise de ne pas donner suite à la demande de la Municipalité, qui souhaitait confier des tâches de représentation à l'huissier du Conseil lors de manifestations officielles. Dès lors, l'huissier ne fonctionnera que lors des séances du Conseil communal et sa rétribution demeurera inchangée jusqu'à la fin de la présente législature. *(Après discussion, Mme M. Heller s'est dite prête à prolonger son mandat jusqu'à la fin de la présente législature, sur la base du cahier des charges nouvellement établi. Le Bureau tient à la remercier de son engagement.)*

Le Bureau a reçu de la Municipalité l'avant-projet de texte des nouveaux statuts du SIGE. Conformément à l'article 113 de la Loi sur les Communes, il a nommé une commission chargée de statuer sur cet avant-projet. Cette commission est composée des membres suivants :

<u>Présidence</u> :	PDC+Indépendants	Jean-Pierre Schwab
<u>Membres</u> :	LIBERAL-RADICAL	Patrice Wenger - Kurt Egli
	SOCIALISTE	Sylvie Conod - Jacques Vallotton
	UDC	Jean Nervi
	VERTS	Gérald Helbling

La commission participera à une séance de présentation des nouveaux statuts qui réunira toutes les commissions nommées au sein des communes. Elle adressera un rapport à la Municipalité avec ses prises de position. La Municipalité informera la commission de la suite donnée à ces prises de position dans le cadre du processus d'adoption du projet par les municipalités. Le comité de direction déposera alors un préavis à l'intention du Conseil intercommunal du SIGE, qui se prononcera sur ce préavis. Celui-ci sera

ensuite transmis à tous les législatifs communaux pour adoption. Remarque importante, le projet définitif ne pourra pas être amendé.

Notre secrétaire, Mme C. Dind, a été nommée secrétaire du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera. Applaudissements du Conseil.

Ce samedi aura lieu la traditionnelle sortie du Conseil. Rendez-vous dès 7h45 au réfectoire du collège des Mousquetaires pour partager un café-croissant avant le départ pour Genève prévu à 8h30.

Les 5 et 6 juin prochains aura lieu l'inauguration de la place des Anciens-Fossés. Le programme complet des festivités a été distribué sur les sièges.

Le 14 juin sera un dimanche de votations. Merci aux scrutateurs désignés par les groupes d'être présents à l'aula du Collège Courbet à 9h00.

La dernière séance de Conseil de l'année 2014-2015, fixée au mercredi 24 juin, aura lieu à 19h00 dans la salle du Conseil. Il apparaît en effet difficile d'organiser cette séance à l'extérieur, en fonction des caprices de la météo.

4. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations

M. le Président rappelle que le Bureau doit se prononcer sur la recevabilité des motions et des postulats. Il serait bon que les initiants discutent de leur texte avec leur groupe avant de les transmettre au Bureau.

4.1. M. N. Farde! annonce qu'il déposera un postulat, intitulé « Pour plus de sécurité », lors de la prochaine séance du Conseil.

4.2. Interpellation de M. M. Bloch intitulée « Colocation chez Derib ou incivilités croissantes ? »

Le texte de cette interpellation, soutenue réglementairement, est le suivant :

« Bien des membres de notre Conseil comme de très nombreux Boélands apprécient se promener dans les hauts de la Commune, en particulier aux abords du magnifique Domaine des Doges. Bien souvent, leur cheminement de prédilection passe par les chemins du Crotton et de la Poneyre fermés à la circulation automobile, hormis pour les riverains.

Par beau comme par mauvais temps, vous trouverez pêle-mêle des cavaliers, des baladeurs avec ou sans chien, des parents avec ou sans poussette, des joggeurs avec ou sans souffle et j'en passe... Plusieurs de ces usagers réguliers, dont des monitrices du CARE, m'ont alerté sur le nombre important de véhicules qui empruntent ces chemins en infraction au code de la route.

A moins que le « papa » de Yakari, seul riverain sur le Crotton, ait ouvert une grande colocation pour accueillir tous ces conducteurs transitant sur ce chemin vicinal, il y a peu de justifications à ces incivilités répétées et croissantes.

Toutefois, quelques nouveaux éléments peuvent expliquer ces comportements mais en tout cas pas les excuser.

Les travaux actuels et les feux sur la route de la Saussaz poussent des conducteurs pressés à rejoindre les hauts de la Riviera en passant outre le signal interdisant le passage. Les usagers des équipements sportifs parquant le long du chemin de Poneyre repartent en direction de l'Ouest sans se préoccuper de l'interdiction en place. Des parents pressés de déposer leur progéniture devant le stade arrivant de St-Légier ou Blonay trouvent également que ce raccourci réservé aux piétons est bien pratique...

Et ces comportements risquent bien de s'amplifier sensiblement une fois les travaux terminés. Si l'on peut se réjouir de disposer de nouveaux équipements pour la région tels que deux stades de foot supplémentaires, une vraie piste d'athlétisme pour le CARE, un parking de 140 places sur le chemin de la Poneyre pour les sportifs et spectateurs, il semble aussi opportun de prévenir des allers et venues de véhicules motorisés mais non autorisés sur les rares chemins réservés aux piétons.

Sur la base de ces constats et suivant l'article 95 de notre règlement communal, je pose à notre Autorité les questions suivantes :

1. La Municipalité a-t-elle été informée par ASR ou des habitants du secteur de la problématique ?
2. A quelle fréquence les services compétents font-ils des contrôles et quels en sont les constats ?
3. Comment notre Municipalité compte-t-elle faire respecter les interdictions en place sachant que l'indication « bordier autorisé » reste floue pour verbaliser les abus ?

4. Au vu de l'utilisation beaucoup plus intensive des équipements sportifs une fois les travaux terminés, la Municipalité a-t-elle prévu des restrictions d'accès, type borne rétractable ou autre, pour empêcher une bonne partie des 140 véhicules parkés sur le chemin de Poneyre, de revenir sur l'Ouest en empruntant Poneyre La Tour-de-Peilz et le Crotton réservés aux promeneurs ?
5. Compte tenu de ces nouveaux équipements, quelles sont les dispositions précises que notre Municipalité a prises pour conserver la fonction de ces rares chemins destinés aux promeneurs ?

Si certaines réponses peuvent dépendre de l'Association Sécurité Riviera, nous osons espérer que les Municipaux membres aussi bien du comité de direction que du Conseil intercommunal pourront trouver ces éléments de réponses, notre exécutif ayant toute autorité pour agir sur ces objets conformément aux règles communales, cantonales ou nationales et via ses services compétents. Je sollicite une réponse écrite à ces quelques questions.

Merci par avance. »

La parole n'étant pas demandée, **le Conseil communal recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.**

5. Préavis

5.1. Préavis municipal – Gestion et comptes 2014 de la Commune de La Tour-de-Peilz

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la commission de gestion.

5.2. Préavis municipal N° 6/2015 – Dépenses imprévisibles et exceptionnelles

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la commission de gestion.

5.3. Préavis municipal N° 7/2015 – Gestion et comptes 2014 de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL)

Mme A.-M. Arnaud intervient au sujet du projet d'agglomération « transports et urbanisation » Rivelac. Le rapport fait référence au rapport d'activités 2014 de la CORAT. Tous les conseillers communaux ont-ils compris ce qui est détaillé, sur plusieurs pages, tant dans le rapport de la CIEHL que dans celui de la CORAT ? Pour sa part, elle éprouve quelques difficultés. Au cours des années, elle a relevé :

2013, provision : fr. 150'000.—

2014, provision : fr. 117'000.—

2015, provision : fr. 165'000.—

CORAT : fr. 50'000.--

Quel montant a été dépensé depuis 2007 ? En fait, cela concerne tellement de sujets, à savoir :

- Mandat de coordination générale du projet
- Mandat d'appui et de coordination technique au sein du secteur géographique Riviera
- Etude d'accessibilité Ouest de l'agglomération – La Veyre-Fenil
- Etude RC 780a
- Etude TP Riviera
- Perspectives 2015

Le Canton, les communes, les CIEHL, CORAT, SAI et DGMR sont concernés sur le plan financier. Il est bien difficile d'y voir clair dans autant de directions et de projets. Quelques plans financiers par secteur seraient utiles pour la compréhension de tous ces sujets.

M. le Président lui suggère de transmettre ces interrogations aux membres boélands de la CIEHL qui pourront relayer ces questions en séance de commission.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cet objet est renvoyé à la commission intercommunale de gestion de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL).

5.4. Préavis municipal N° 8/2015 – Gestion et comptes 2014 du Fonds culturel Riviera

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera.

5.5. Préavis-rapport municipal N° 9/2015 – Réponse à la motion de Mme Geneviève Pasche « Renforcer les actions de développement durable à la Commune »

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	SOCIALISTE	Gilbert Vernez
<u>Membres</u> :	LIBERAL-RADICAL	Cédric Urech - Erik Dumusque
	SOCIALISTE	Michel Bloch
	UDC	Alice Voellmy
	PDC+ Indépendants	Margareta Brüssow
	VERTS	Geneviève Pasche

5.6. Préavis-rapport municipal N° 10/2015 – Réponse au postulat de Mme Anne-Marie Arnaud « Demande de modification du statut des zones de stationnement à La Tour-de-Peilz »

Mme A.-M. Arnaud se dit enchantée de constater que le bilan de la nouvelle politique de stationnement de la Municipalité s'empresse de répondre au postulat qu'elle a déposé le 28 novembre 2014. D'après les informations en sa possession, c'est l'Association Sécurité Riviera qui a réalisé cette étude. La Municipalité en tire une autosatisfaction certaine puisque le rapport est agrémenté de smileys Facebook :

- 7 secteurs parfaitement satisfaisants
- 1 secteur entre bon et mauvais, soit le secteur A
- 1 secteur au désespoir, soit la zone 11 heures payantes Faraz/Perrausaz

Elle constate également, à son entière satisfaction, que notre commune est une cité travailleuse. A 20h00, les secteurs, devenus non payants, ou les zones 3 heures, sont complets. Par contre, dès 6 heures du matin, la ville a déjà bougé. A cette heure bien matinale, tout le monde s'est organisé soit pour partir au travail, soit pour déplacer son véhicule. Le centre-ville est particulièrement touché par cette statistique. Elle a pu lire dans la presse l'enchantement de cette nouvelle organisation. Il serait bon que les communiqués de presse soient publiés après les délibérations des commissions et les votes du Conseil communal.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	UDC	David Langelaan
<u>Membres</u> :	LIBERAL-RADICAL	José Espinosa - Patrice Wenger
	SOCIALISTE	Anne-Marie Arnaud - Sylvie Conod
	PDC+ Indépendants	Alois Raemy
	VERTS	Emmanuelle Wyss

6. Rapports

6.1. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 3/2015 – Demande de crédit de Fr. 110'000.-- pour le remplacement des lames du fond mobile du bassin de natation

Rapporteur : Mme Geneviève Pasche

L'entrée en matière n'étant pas combattue et la parole pas demandée, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal No 3/2015,
- oui le rapport de la commission chargée d'examiner le dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'autoriser la Municipalité à faire entreprendre les travaux de remplacement des lames du fond mobile du bassin de natation des Mousquetaires ;

2. d'accorder à cet effet un crédit de Fr. 110'000.-- à prélever par le débit du compte N° 9143.074.00 "Remplacement lames fond mobile piscine" ;
 3. d'amortir cet investissement par le compte N° 9282.001.00 "Dépenses et investissements futurs" doté à ce jour de Fr. 11'474'000.-- ;
 4. de financer cet investissement par la trésorerie courante.
- 6.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 4/2015 – Demande de crédit de Fr. 99'000.-- pour le financement de la participation de la commune de La Tour-de-Peilz à l'entreprise de correction fluviale de la Maladaire

Rapporteur : M. Jean-François Treyvaud

L'entrée en matière n'étant pas combattue et la parole pas demandée, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à la quasi-unanimité (une abstention), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N°4 /2015,
- oui le rapport de la commission chargée d'examiner le dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'adopter le projet d'entreprise de correction fluviale (ECF) du ruisseau de la Maladaire ;
2. d'accorder à cet effet un crédit de Fr. 99'000.-- à prélever par le débit du compte N° 9141.045.00 "Entreprise correct. fluviale Maladaire" ;
3. d'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement par le compte N° 9282.001.00 "Dépenses et investissements futurs" doté à ce jour d'un montant de Fr. 11'375'000.-- ;
4. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante.

7. Communications municipales

- 7.1. Communication municipale N° 10/2015 – Organisation du Service des domaines et bâtiments
- 7.2. Communication municipale N° 11/2015 – Bilan de la nouvelle politique de stationnement à La Tour-de-Peilz

Ces communications, qui ont été distribuées, ne sont pas lues.

Mme T. Aminian, municipale, annonce que la gérance du camping de la Maladaire a été reprise, depuis le 1^{er} mai, par M. Jean-Luc Thévenaz, 43 ans, marié et cuisinier de profession. Depuis 2005, M. J.-L. Thévenaz assure un service traiteur dénommé « Fleur de sel ». Il travaille principalement avec le Château d'Aigle, le Centre des congrès de Montreux, les communes de la région et certaines sociétés. Depuis 2009, il assure, pour la commune de Vevey, la gérance de la terrasse de la Pichette à Corseaux. Des travaux de réfection ont lieu actuellement à la Maladaire. Une fois ceux-ci terminés, M. J.-L. Thévenaz prendra ses nouveaux quartiers sur le site et nous lui souhaitons tout de bon pour son activité.

M. le Syndic indique que les travaux de réfection de la piste de l'Inline Hockey Club à Bel-Air sont terminés et qu'à l'occasion, ce dimanche 10 mai, d'une journée de compétition, une petite cérémonie d'inauguration aura lieu à partir de 9h45. Les conseillers et conseillères, et plus particulièrement les membres de la commission des finances qui ont préavisé favorablement à l'octroi du crédit nécessaire à cette réfection, sont tous très cordialement invités à y assister.

8. Propositions individuelles et divers

M. O. Martin, municipal, revient sur un courrier des lecteurs paru dans le quotidien 24heures et souhaite répondre à Mme A.-M. Arnaud concernant ses propos sur le dicastère des Domaines et Bâtiments :

« Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Vous avez certainement lu dans la presse au début avril le courrier des lecteurs écrit par Madame la conseillère communale Anne-Marie Arnaud.

Madame Arnaud, par ailleurs membre de la commission de gestion, y confirme le prétendu « démantèlement » du service des Domaines et Bâtiments évoqué de manière très discutable dans un article du journal 24heures du 1er avril (ce n'était donc pas un poisson !).

Si la décision d'externaliser la gérance des immeubles locatifs communaux est de notoriété publique, ces immeubles sont toujours rattachés au service des Domaines et Bâtiments.

Les autres affirmations de Madame Arnaud concernant la piscine et les vignes relèvent de la pure fantaisie. J'en veux pour preuve le préavis 3/2015 que vous venez d'accepter.

Mis à part ça, je vous rappelle que la répartition des dicastères, des tâches et des délégations relèvent de la compétence exclusive de la Municipalité.

Pour exemple, les vignes sont toujours rattachées au dicastère des Domaines et Bâtiments de Madame Aminian mais le dossier est piloté par Monsieur Wälchli.

De même, le port est rattaché au dicastère Urbanisme et Travaux publics de Madame Rimella mais le dossier est piloté par moi-même.

Ne voulant pas faire une inutile polémique publique sur le sujet et supposant qu'il s'agissait d'un malentendu, Madame Aminian et moi-même avons tenté d'expliquer ces éléments lors de la séance de la commission de gestion sur les comptes de Domaines et Bâtiments du 28 avril. Le sujet semblait clos.

Surprise ! Le 30 avril, Madame Aminian et moi-même recevons un mail de Madame Arnaud nous demandant, je cite, « d'arrêter de prendre les membres du Conseil communal pour des imbéciles ». Chacun appréciera...

C'est un procédé inqualifiable de la part d'un membre du législatif. Etant mis en cause personnellement, je me vois contraint de réagir en plénum à ce sujet et je le déplore. Pour moi, ce sujet est définitivement clos.

Merci de votre attention. »

Mme Ch. Rithener rappelle l'intervention qu'elle avait faite, lors de la séance du 10 septembre 2014, au sujet de l'état du sentier piétonnier Crotton/manège/pont sur l'autoroute. Elle se dit étonnée de lire, dans le procès-verbal de l'époque, que c'était « selon ses dires » que le sentier était dans un état déplorable. En date du 29 octobre, Mme N. Rimella lui répondait qu'un investissement était prévu en 2015 pour l'aménagement d'un trottoir sur cette portion de la route de Blonay. Un montant de fr. 90'000.— est effectivement prévu pour ce trottoir, mais du Crotton jusqu'au manège. Or, le chemin pourrait aller jusqu'au pont sur l'autoroute, là où l'on retrouve un trottoir convenable. Ces derniers jours, les éléments ont fait que le sentier et les deux sorties du manège sont devenus de parfaits borbiers. N'est-il pas possible d'envisager que ce trottoir ne s'arrête pas au manège, mais aille jusqu'à l'endroit où l'on est au sec, sur le trottoir qui enjambe l'autoroute ? Beaucoup de promeneurs passent à cet endroit, notamment pour aller à Rive-Neuve ou à l'hôpital de Mottex, et ce secteur fait vraiment tache. Elle demande donc vraiment qu'on envisage une amélioration jusqu'au pont sur l'autoroute. Elle en profite pour transmettre quelques photos à la Municipalité qui montrent l'état actuel de ce sentier « en l'état » et non pas « selon ses dires ».

Mme A.-M. Arnaud tient à s'excuser si elle a offensé les membres de la Municipalité. Elle voulait simplement expliquer que le 22 janvier 2015, il a été annoncé, lors d'une séance de la commission de gestion, que le secteur des vignes ferait dorénavant partie du service Famille, Jeunesse et Sport. Le 28 avril, en séance de contrôle des comptes du secteur Domaines et Bâtiments, il a été dit que cette information était simplement un « arrangement », au même titre que le rôle joué en son temps par M. F. Grognoz, vigneron. Fin mars 2015, tous les ménages de la commune ont reçu une plaquette officielle de La Tour-de-Peilz, dans laquelle on peut constater, en page 9, que les vignes ont disparu de la rubrique « Domaines et Bâtiments » et qu'elles figurent sous Jeunesse, Famille et Sport. Sur le site internet de la Ville, rubrique « Officiel », elle a constaté, en date du 29 avril, la disparition des vignes du dicastère Domaines et Bâtiments et leur mention sous Famille, Jeunesse et Sport. En cliquant sur la rubrique « Municipalité, Dicastères et Délégations », les vignes ont disparu du service Domaines et Bâtiments, mais figurent sous Famille Jeunesse et sport. Elle se dit donc parfaitement surprise de voir que l'on ne peut pas se fier aux informations fournies, qui n'amènent que troubles et confusions. Elle regrette d'avoir offensé la Municipalité, parce que ce n'était pas son intention, mais ce n'est pas de sa faute si les informations, tant officielles que sur internet, ne sont pas claires.

M. G. Vernez rappelle qu'une sculpture-mobile occupait l'angle Sud de la cour du collège des Marronniers pendant une vingtaine d'années. Œuvre du sculpteur Zeller, aujourd'hui décédé, elle avait été installée pour marquer la 3^{ème} étape du collège des Mousquetaires en 1991. Cette sculpture-mobile avait des godets d'eau qui se remplissaient et se vidaient. Elle était d'une hauteur élevée (8-9 m environ), donc bien visible et d'un aspect très original. Mais elle était dotée d'un mécanisme délicat ; en hiver on la mettait hors d'usage parce qu'elle ne résistait pas aux coups de vents. Elle était aussi en panne en été parfois, si ce n'est régulièrement. Démontés lors des travaux effectués sur la place des Anciens-Fossés, les éléments de cette sculpture-mobile sont actuellement déposés dans un local. La Municipalité n'a pas pris de décision quant à sa réinstallation. Il apparaît cohérent de la restaurer, dans la mesure du possible, et de la replacer à un endroit proche du collège des Mousquetaires. Peut-on déduire de l'état actuel que la Municipalité n'est pas favorable à la réinstallation de cette structure ? Pour assurer un bon fonctionnement de cette sculpture-mobile, la Municipalité envisage-t-elle de la confier à un ou des artisan(s) qualifié(s) afin d'en modifier ou d'en restaurer ses éléments ? Si des modifications du mécanisme s'avèrent efficaces, comment la Municipalité prévoit-elle les démarches pour réinstaller cette sculpture-mobile à un endroit adéquat ? Une réponse est souhaitée pour la prochaine séance.

M. W. Bühlmann revient sur l'interpellation déposée par M. M. Bloch en début de séance. C'est vrai qu'il y a beaucoup de vilains conducteurs qui roulent trop vite sur cette route, mais il y a aussi encore quelques agriculteurs, vigneron, arboriculteurs qui empruntent ce chemin. Et c'est souvent compliqué. Il n'y a fort heureusement jamais eu d'accident, mais cela pourrait bien arriver un jour. Il s'est souvent fait la réflexion que s'il y avait un trottoir, ce serait une très bonne chose. Les propriétaires ont participé au financement de cette route, qui sert à améliorer l'accès des fonds servants, et aujourd'hui, quand ils roulent sur ce chemin, on les regarde de travers. Il souhaite que la Municipalité pense aussi à cela dans sa réflexion.

M. le Syndic aimerait essayer d'expliquer une 3^{ème} fois à Mme A.-M. Arnaud ce qu'il en est des modifications apportées dans les dicastères, y compris sur le site internet. Comme indiqué par M. O. Martin, si l'on regarde la répartition des tâches et les délégations sous la rubrique « Municipalité », les vignes ne figurent pas sous le dicastère Famille, jeunesse et sport, mais sont associées au municipal O. Wälchli. Par contre, sous l'onglet Domaines et Bâtiments, il est indiqué très précisément que les vignes sont bien du ressort de Domaines et Bâtiments.

Pour répondre à la question posée par M. G. Vernez, il indique que la sculpture-mobile Zeller est effectivement actuellement en dépôt, ne se prêtant pas à être réinstallée dans le nouvel aménagement de la place et la commission des experts, qui avait été consultée en son temps, partageait cet avis. Cette fontaine est donc en attente d'un nouveau lieu d'implantation. L'une des possibilités pourrait être dans le cadre du nouveau collège Courbet, mais c'est une éventualité, pas une certitude. Et évidemment que si cette sculpture-mobile devait être remise en place, il sera fait en sorte qu'elle fonctionne.

M. M. Bloch remarque qu'il partage les mêmes objectifs que M. W. Bühlmann en termes de promotion de l'activité agricole sur le territoire boéland. Ce qui souvent pose problème pour les exploitants, c'est la confusion qu'il y a sur les gens qui empruntent le chemin du Crotton. Evidemment que lorsqu'on voit un véhicule à cet endroit, on pense qu'il s'agit d'un abuseur, alors qu'en fait c'est peut-être un ayant droit. La Municipalité doit mettre en place des mesures claires pour dire qu'il y a quelques personnes qui sont autorisées à rouler sur ce chemin, mais pas tout le monde. M. W. Bühlmann fait partie de ces rares ayants droit.

M. R. Baud propose, au nom du Conseil communal, d'exprimer nos très vives félicitations et nos remerciements aux jardiniers de la commune pour la très belle décoration florale de nos quais et des jardins publics situés à proximité du lac. Nous avons tous pu admirer ces dernières semaines le résultat de leur travail magnifique. Applaudissements du Conseil.

Mme A. De Gautard-Rayroud tient à partager quelques discussions qu'elle a pu avoir en ville ces dernières semaines. Son intervention concerne le nouveau parking, la place des Anciens-Fossés et la place des Terreaux. Elle souhaite remercier la Municipalité et tous les services de la commune qui ont mené ces projets avec efficacité. Elle n'a entendu que des compliments et des avis positifs au sujet du parking et, en tant qu'utilisatrice, elle ne peut que louer la conception de ce parking clair, facile à utiliser et finalement pas plus cher qu'ailleurs. Elle souhaite également remercier la Municipalité de sa communication très complète et d'avoir tenu compte des remarques qui fusaient de part et d'autre concernant le stationnement. Quant à la place des Anciens-Fossés, elle est claire, belle, agréable à parcourir et à traverser. L'église est mise en valeur, bien qu'un peu nue. En ce qui concerne les deux places « orange » qui se trouvent devant le collège des Marronniers et aux Terreaux, elle félicite la Municipalité d'avoir fait ces choix. Les jeux sont conviviaux, ils ont été utilisés dès le lendemain de leur installation, toutes générations confondues. Elle trouve que c'est un beau clin d'œil au Musée du jeu, à une place centrale conviviale, mais aussi au skate parc. Il y a du bruit, de l'animation, tout se passe là. C'est vivant et aucun voisin ne se plaint. Elle pense qu'il est donc possible de faire vivre quelque chose à cet endroit. De temps en temps, une intervention positive sur ce qui se fait dans la commune c'est aussi un souffle bienvenu pour avancer avec notre commune dans son chemin. Cette intervention est applaudie par le Conseil.

M. O. Martin profite de ces propos élogieux pour annoncer que le parking des Remparts a reçu une distinction de la Société européenne des parkings (deux parkings en Suisse ont reçu cette récompense) pour son accessibilité, sa sécurité et toute une série d'autres critères. Des informations à ce sujet figureront dans un prochain numéro de LaTourInfo.

Mme N. Hayoz indique que samedi dernier des canards ont été trouvés à l'avenue des Alpes 66. Elle a appelé la police, qui est venue sur place. Mais les canards se sont envolés lorsque la police a tenté de les attraper. Un canard est perdu, un autre s'est fait écraser. Il semble qu'il y aurait un nid dans les environs. Il serait bon de pouvoir récupérer ce nid afin de le mettre en sécurité.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président lève la séance à 21 h 15.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

F. Glauser

C. Dind